


Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr


La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :


BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr


Liste de(s) critère(s) de la recherche


-


 **N°44214 - 19/08/2013 - FRANCE - 01 - SAINT-JEAN-SUR-VEYLE**
C10.61 - Travail des grains
 Une combustion de 150 t de tourteaux de tournesol est détectée en début de matinée à la suite d'un dégagement de fumées sur un silo d'une entreprise de fabrication de farine et d'aliments pour animaux. Les secours publics sont alertés. Le personnel maîtrise le sinistre en vidangeant la cellule concernée mais une motte de tourteaux de quelques centaines de kg, prise en masse, ne peut être extraite. La cellule est mise hors service et une surveillance régulière de la température est établie. Un auto-échauffement est à l'origine de l'accident ; la combustion étant située en partie haute de la cellule l'exploitant émet comme hypothèse une livraison d'une fraction de tourteaux chaude par son fournisseur (dernier ensilage 02/08). Aucune anomalie n'est cependant mentionnée sur le registre des livraisons. L'assureur mandate un expert pour déterminer les causes de l'accident. L'inspection des installations classées (IIC) demande à l'exploitant de renforcer ses contrôles de température et de vérifier l'étanchéité du silo. Le dimanche 25/08 en soirée, un départ de feu sur cette motte résiduelle est détecté lors d'une ronde de surveillance. Les pompiers maîtrisent le sinistre en évacuant les tourteaux avec une pelle mécanique après découpage de la paroi métallique de la cellule. Leur intervention s'achève vers 4 h. Selon l'exploitant, l'évacuation des "quelques centaines de kg" de tourteaux pris en masse, finalement estimés à 15 t, avait débuté les 20 et 21/08 mais avait été interrompue faute de bennes de stockage disponibles. Un point chaud résiduel au coeur des tourteaux est à l'origine de l'incendie. Le silo qui ne peut être remis en état est ferrailé. L'IIC demande à l'exploitant de rédiger des procédures pour détecter et gérer le phénomène d'auto-échauffement de ses différents stockages et de disposer des moyens nécessaires à une vidange complète d'une cellule en cas d'échauffement anormal.

 **N°44179 - 06/08/2013 - FRANCE - 80 - FAVEROLLES**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare vers 13 h sur un surpresseur d'un silo de riz brisé d'une capacité de 50 t dans une usine de transformation de céréales. Les pompiers éteignent le sinistre avec 1 lance à eau et ventilent l'unité. L'activité n'est pas perturbée. Le personnel de l'entreprise contrôle la température du silo.

 **N°43094 - 29/11/2012 - FRANCE - 10 - DIENVILLE**
C10.61 - Travail des grains
 Du fioul fuyant d'une ancienne cuve déterrée dans un moulin industriel pollue l'AUBE vers 9 h. Les pompiers envoient leurs plongeurs effectuer une reconnaissance au niveau de la turbine du moulin qui est arrêté puis déploient un barrage flottant à la sortie du déversoir des turbines et placent des coussins absorbants. La fuite est localisée à l'extrémité de la conduite à 1 m de la rivière et est obstruée par un coussin obturateur. L'intervention s'achève à 11 h. L'exploitant pompe le fioul présent dans le regard et s'assure de l'absence de résidus.

 **N°41393 - 04/06/2011 - FRANCE - 06 - VALLAURIS**
C10.61 - Travail des grains
 Dans une usine fabriquant de la pâte à pain, un employé de 56 ans fait un malaise dans l'après-midi et chute la tête la première dans une cuve de farine de 2 m de profondeur et de 50 cm de largeur ; il est seul dans le bâtiment et décède étouffé.

 **N°38644 - 17/07/2010 - FRANCE - 49 - SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**
C10.61 - Travail des grains
 Vers 2 h, un feu dans le bâtiment central d'une minoterie embrase rapidement l'édifice R+5 de 1 000 m² au sol. L'intervention mobilise 49 pompiers qui déploient 5 lances dont l'une sur échelle. Le feu est éteint vers 7 h, puis les secours balisent la zone pour prévenir tout risque d'effondrement. L'intervention s'achève vers 17 h ; 400 t de farine, 200 t de blé et l'outil de production sont détruits, 7 à 9 personnes sont concernées par des mesures de chômage technique. Un élu et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux lors du sinistre.

 **N°39116 - 27/06/2010 - FRANCE - 77 - VERDELOT**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans une meunerie au niveau d'un moulin à farine à structure bois de 400 m² au sol sur 4 niveaux. En entrant dans le moulin pour prendre son poste à 20h40, l'opérateur chargé de redémarrer l'installation, aperçoit de la fumée, puis des flammes apparaissent au 1er étage. L'opérateur quitte son poste et appelle les secours. Le risque de propagation au bâtiment voisin abritant d'un côté les silos et de l'autre les ateliers, est élevé. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 9 lances. Aucun chômage technique n'est envisagé. Quatre silos sont vidangés et le 5ème contenant 3 m³ de farine mélangée avec de l'eau n'est pas dépoté. Les pompiers sollicitent la CASU (Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence) dans le cadre d'un appui en situation réelle. Un silo vertical (de type non étanche, hauteur 7 m, base 3 m x 3 m) de farine alimentaire attendant a été arrosé toute la nuit précédente. Les secours redoutaient un début de propagation dans le silo par la farine présente dans la vis sans fin d'alimentation. Compte tenu des valeurs de température dans la farine (2 mesures ont donné 45 °C puis 25 °C) et de la teneur en CO dans le ciel du silo (1 mesure a donné 20 ppm) relevées le matin, la demande d'appui portait sur la pertinence d'un inertage à l'azote. Du fait de la décision prise préalablement à la sollicitation, vidange du silo, et de la nature non-étanche de celui-ci, l'inertage à l'azote n'est pas pertinent. L'auto-échauffement n'est pas significatif (la valeur maximale de 45 °C relevée est peu supérieure à l'ambiante) mais peut évoluer avant la fin de la vidange, il est donc recommandé de suivre l'évolution de température dans la farine dans le silo et la valeur de CO dans le ciel du silo, les valeurs seuil étant respectivement de 60 °C et 500 ppm. Le sinistre serait d'origine électrique. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport précisant les circonstances et les causes de l'incendie, ainsi que les mesures prises pour éviter un tel accident. L'exploitant prévoit de construire une nouvelle unité aux normes, ainsi que la climatisation de 3 armoires électriques.



N°38226 - 19/05/2010 - FRANCE - 51 - REIMS

C10.61 - Travail des grains

Vers 10h20, un employé d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel chute de 15 m dans un silo vide d'une minoterie, durant des travaux sur les parois de la cellule. La victime, grièvement blessée, est secourue par les pompiers d'un groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) avant d'être hospitalisée ; 3 de ses collègues en état de choc sont également conduits à l'hôpital. Selon un responsable de la société sous-traitante une défaillance matériel (rupture du baudrier) ou une erreur humaine pourrait être à l'origine de la chute. Pour la presse, le noeud de la corde s'est desserré du point d'attache. L'exploitant en liaison avec les CHSCT des 2 entreprises, la police et l'inspection du travail effectuent des enquêtes pour déterminer les causes de l'accident.



N°36642 - 31/07/2009 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

C10.61 - Travail des grains

Un débordement de 50 t de farine se produit durant la nuit dans un silo d'une meunerie, lors du redémarrage des installations. L'alimentation électrique du site avait été interrompue à la suite d'un incendie de forêt dans la région marseillaise et le rétablissement du courant provoque le déversement de farine depuis le haut des cellules à proximité de la tour d'élévation jusqu'au bas du silo. A 5 h, les employés qui nettoient les installations découvrent un feu couvant au niveau d'un moteur électrique situé en partie haute. Les secours redoutant une explosion mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 33 personnes ; le sinistre est maîtrisé avec 2 extincteurs. L'intervention des pompiers s'achève à 9h25 après contrôle de l'absence de point chaud avec une caméra thermique. Un dérèglement de l'automate qui gère l'alimentation des cellules (farine dirigée vers des capacités pleines) est à l'origine de l'épandage.



N°36147 - 28/04/2009 - FRANCE - 63 - THIERS

C10.61 - Travail des grains

Dans une usine de production de céréales de petit déjeuner, une élévation de température est détectée vers 18 h au niveau du cône de vidange d'un silo vertical en résine de déchets de corn flakes de 22 m de haut et 4 m de diamètre. A la suite d'essais infructueux pour vider le silo, les pompiers sont appelés le lendemain et refroidissent le silo mais à 8 h une nouvelle montée en température se produit puis un incendie se déclare. Les secours mesurent 100 % de la LIE en partie basse du silo et 5 % en partie haute. Ils établissent un périmètre de sécurité de 100 m et évacuent les 40 employés présents. L'inspection des installations classées est informée. Les pompiers répandent un tapis de mousse sur la partie haute et effectuent des trouées dans le cône de vidange. Les bouches d'égout sont bouchées pour éviter le déversement d'eau d'extinction d'incendie dans le réseau. Le 30/04 à 6 h, le silo est vidé mais 3 m³ de céréales carbonisées et solidifiées à 70 °C ne peuvent être extraites. Les pompiers déblaient les lieux jusqu'à 14 h puis font des reconnaissances jusqu'au lendemain à 12h. Le silo est détruit (30 000 euros), 3 heures de production sont perdues et les frais de nettoyage s'élèvent à 4 000 euros. Le silo sert à stocker les déchets secs alimentaires provenant de la production et est alimenté par une vis et un élévateur commandé manuellement à partir d'une trémie où les déchets sont entreposés par les opérateurs. La vidange précédente s'est déroulée le 26/04 puis le silo a été progressivement rempli sans qu'aucun incident n'ait été signalé. L'examen du silo montre une trace de départ de feu en partie haute du silo, qui a pu ensuite migrer vers le bas lors de la dernière vidange. Selon l'exploitant, aucune cause matérielle ne semblerait être à l'origine de l'introduction d'un point chaud dans le silo (pas de fuite permettant l'entrée d'eau et la possibilité de fermentation et d'autocombustion, pas d'échauffement dû à des causes mécaniques). Il envisage plutôt la possibilité d'introduction de déchets humides ou incandescents dans la trémie de réception des déchets puis leur envoi dans le silo. Par la suite, l'exploitant établit une procédure de limitation de l'accès au silo, informe et forme le personnel et met en place une rampe d'extinction interne au gaz ainsi qu'une grille sur la trémie afin d'empêcher l'introduction de blocs compacts.



N°38451 - 16/04/2009 - FRANCE - 80 - FAVEROLLES

C10.61 - Travail des grains

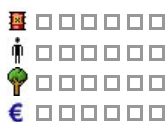
Dans un établissement de travail du grain pour la production de céréales pour les petits déjeuners, 2 fuites de frigorigène chloro-fluoré (R407C) détectées sur les centrales de réfrigération 2 et 3 du site résultent respectivement de la rupture d'un capillaire et d'un corps de vanne défectueux.



N°36069 - 10/02/2009 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES

C10.61 - Travail des grains

Une combustion sans flamme de poussières de blé se produit au niveau d'une bande transporteuse, dans la galerie technique souterraine de transfert des grains entre les silos de stockage et le moulin. L'alerte est donnée vers 7h30 par un opérateur qui a senti une odeur anormale. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h, après avoir localisé le foyer dans la galerie enfumée avec une caméra thermique ; aucun blessé n'est à déplorer. Un accident identique s'était déjà produit 8 jours plus tôt sur le même transporteur à bande (ARIA 35885). Selon l'exploitant, le grippage d'un roulement serait à l'origine de l'échauffement du rouleau qui a provoqué la combustion de la poussière, malgré le nettoyage effectué à la suite du précédent incident. L'empoussièrément proviendrait principalement de fines pellicules de son, correspondant aux péricarpes des grains de blé ; l'utilisation de mouilleurs intensifs aurait entraîné la séparation des péricarpes, phénomène jusque là inconnu de l'exploitant. L'inspection des installations classées rappelle à l'entreprise les dispositions réglementaires en matière de valeur limite d'empoussièrément dans les silos. L'exploitant prévoit de remplacer d'ici la mi-mars tous les rouleaux de la bande transporteuse et met en place une maintenance préventive de ce matériel de manutention, avec une fréquence de remplacement de 2 ans pour les rouleaux inférieurs et 3 ans pour les rouleaux supérieurs. Le processus de nettoyage du grain avant transfert dans le moulin doit également être modifié avant septembre 2009 ; le montant des travaux s'élève à 75 Keuros.



N°35885 - 02/02/2009 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES

C10.61 - Travail des grains

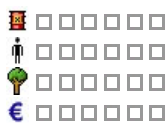
Une combustion sans flamme de poussières de blé se produit vers 9h30 au niveau d'une bande transporteuse dans la galerie technique souterraine de transfert de grains entre les silos de stockage et le moulin. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 12h30 par aspersion d'eau ; ils rencontreront des difficultés pour évoluer dans la galerie enfumée et localiseront le feu avec une caméra thermique. Le grippage d'un des 100 rouleaux de guidage de la bande est à l'origine de l'échauffement qui a provoqué l'incendie. Aucun blessé n'est à déplorer et les dégâts matériels sont estimés à 16 000 euros. Une partie de la bande et le rouleau sont remplacés ; les autres sont nettoyés et vérifiés. Le dispositif d'extinction par sprinklers qui équipe le tunnel ne s'est pas activé en raison du flux thermique insuffisant. L'enquête révélera que l'empoussièrisme de la galerie dépassait la valeur limite de 50 g/m³ en raison d'un changement de process dans le nettoyage des grains ; l'exploitant prévoit la mise en place courant 2009 d'un nouveau dispositif de nettoyage du blé. Un accident de même nature se reproduira 8 jours plus tard (ARIA 36069).



N°34166 - 31/01/2008 - FRANCE - 71 - CHAGNY

C10.61 - Travail des grains

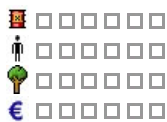
Dans une meunerie, une fuite de gaz se produit vers 9 h sur une conduite de 100 mm de diamètre dans un bâtiment de 12 m de haut servant à la mise en sac de la farine. Les secours évacuent 3 employés et établissent un périmètre de sécurité. Le service du gaz obture puis répare la conduite ; 10 pompiers interviennent. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.



N°33961 - 04/12/2007 - FRANCE - 60 - CHAMBLY

C10.61 - Travail des grains

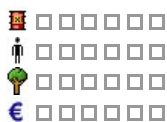
Un feu se déclare vers 22h30 sur un broyeur de blé au premier étage d'une meunerie et se propage au rez de chaussée. Le propriétaire se rend sur les lieux. 20 pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable. Ils ventilent les locaux et procèdent au dégarnissage. Leur intervention se termine vers 0h30. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.



N°33343 - 30/07/2007 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES

C10.61 - Travail des grains



Un feu se déclare vers 13h30 dans un broyeur à marteaux situé au rez-de-chaussée d'un silo de blé d'une meunerie. L'incendie se propage par une canalisation au cyclofiltre implanté au 5ème étage du silo. Ces matériels sont installés sur la ligne de fabrication de granulés pour l'alimentation du bétail à partir des déchets de l'installation de réception des céréales. Redoutant d'autres propagations du sinistre et des risques d'explosion, les secours évacuent les 70 employés dans un bâtiment administratif et mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m qui provoquent des interruptions de la circulation routière dans plusieurs rues. L'installation est mise en sécurité et les pompiers éteignent l'incendie vers 16 h par noyage du broyeur et du cyclofiltre avec 5 lances, puis des rondes de surveillance sont effectuées toutes les heures par le personnel de l'établissement. L'intervention des secours s'achève vers 18 h. Les eaux d'extinction ont été collectées sur le site. L'activité du site reprend à 20 h. L'inspection des installations classées constatera par ailleurs, lors de sa visite après l'accident, que l'évent de surpression installé sur le cyclofiltre s'est entrouvert lors du sinistre mais que son ouverture totale a été entravée par le capteur de détection d'ouverture installé lors d'une modification de l'unité.



N°33452 - 14/02/2007 - FRANCE - 80 - FAVEROLLES

C10.61 - Travail des grains









































Dans une usine de travail des grains, un feu se déclare vers 21h15 sur un toasteur au 2ème étage d'une unité de production de corn-flakes. L'exploitant déclenche le POI. A la suite du déclenchement de l'alarme incendie, les grandes portes extérieures sont ouvertes pour évacuer la fumée mais le vent étant défavorable elle se concentre dans l'étage, empêchant l'intervention des opérateurs au niveau du toasteur. Le personnel est évacué à 21h40 et les pompiers interviennent jusqu'à 23h10. Seuls des dégâts matériels sur les câbles électriques et les gaines d'aspiration sont à déplorer. La ligne de production de corn-flakes est interrompue pendant 24 h. L'encrassement des pipes du toasteur est à l'origine de l'incendie. A l'occasion de cet événement, l'exploitant remarque un certain nombre de défaillances et anomalies auxquelles il prévoit de remédier dans les 10 semaines qui suivent : les tenues pour attaquer le feu commandées en janvier n'ont pas encore été livrées, insuffisance d'appareils respiratoires isolants (ARI), RIA situé à côté de la ligne de production incriminée trop court, pas de report de la centrale incendie au standard. Il constate également un manque de réactivité des opérateurs toasteurs pour éteindre le début d'incendie et un manque de personnel formé à l'utilisation d'ARI. Il prévoit de les former pour permettre une intervention interne plus rapide sur un éventuel incendie.

-  **N°32464 - 20/10/2006 - FRANCE - 76 - ROUEN**
C10.61 - Travail des grains
 Dans une usine de fabrication de pâtes alimentaires, un échauffement se produit dans une cellule de 350 m³ contenant 200 t de pellets ; plusieurs sondes affichent des températures supérieures à 100 °C. Les produits agglomérés à minima en bas du silo forment une voûte à la base du cône qui empêche l'évacuation de la matière. L'inspection des IC, en accord avec l'exploitant, fait appel aux secours extérieurs pour inerte la cellule. Une CMIC effectue des mesures de CO et de gaz explosible (en équivalent hexane) qui révèlent la présence d'une combustion dans la cellule. Les pompiers mettent en place un tapis de mousse à haut foisonnement en tête de cellule, puis vers 20 h, injectent de l'azote. L'exploitant fait appel à une société spécialisée dans le forage en silo pour percer le bouchon empêchant l'évacuation des produits. Après inertage, on observe une légère baisse de température sur les capteurs, et la présence de 1 à 10 % d'oxygène (O₂) selon la pression d'azote injectée. Le lendemain, l'entreprise spécialisée fore l'intégralité de la matière, puis installe un fléau en haut de cellule pour évacuer la matière de manière gravitaire. Durant cette phase, un périmètre de sécurité de 20 m est mis en place autour de la cellule en raison du risque d'effondrement de celle-ci. Plus de 1 000 m³ d'azote ont été injectés et les 200 t de produits seront éliminés.
-  **N°32155 - 29/08/2006 - FRANCE - 13 - ARLES**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare vers 11 h dans une cellule de 1 000 m³ contenant 200 t de riz. Les pompiers circonscrivent le sinistre avec 2 lances à débit variable dont une à mousse, après avoir percé 2 ouvertures dans la toiture du silo. Ils mettent ensuite en place une surveillance des lieux. L'exploitant vidange la cellule les jours suivants.
-  **N°31770 - 18/05/2006 - FRANCE - 03 - SAINT-GERMAIN-DE-SALLES**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare vers 6 h dans un silo d'une meunerie. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.
-  **N°30909 - 24/10/2005 - FRANCE - 80 - FAVEROLLES**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare sur le conduit d'évacuation de poussières d'un enrobeur de blé situé au 2^{ème} et 3^{ème} étage d'une usine de travail des grains. L'incendie se propage dans les conduits au 3^{ème} étage et sur la terrasse. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention.
-  **N°30819 - 11/10/2005 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**
C10.61 - Travail des grains
 Vers 6h30, un feu se déclare en salle électrique de la partie "blé tendre" d'une usine de travail du grain. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre. L'incendie détruit la salle électrique située au-dessus des bureaux et la charpente en bois la recouvrant. Les sprinklers de la pièce voisine se déclenchent. Un court-circuit est vraisemblablement à l'origine de cet incident. La section "blé tendre" est arrêtée pour 3 semaines mais les autres moulins redémarrent.
-  **N°29287 - 26/02/2005 - FRANCE - 53 - ERNEE**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie d'origine accidentelle détruit une minoterie de 500 m² sur 3 niveaux et menace de se propager à 2 silos de 600 t, l'un contenant de la farine et l'autre du blé. Un dispositif de surveillance est mis en place pour éviter toute propagation au silo contenant 10 t de farine situé à 12 m du foyer initial. La soixantaine de pompiers venue de 8 centres de secours du département circonscrit le feu grâce entre autres à l'eau pompée dans la rivière voisine. Le lendemain, les pompiers découvrent à l'aide d'une caméra thermique un point chaud sur une poutre traversant le silo contenant 14 t de blé. La surveillance est maintenue. 3 pompiers et 1 salarié, intoxiqués ou blessés, sont transportés à l'hôpital. Le chômage technique est envisagé pour 26 employés.

-  **N°29398 - 23/01/2005 - FRANCE - 33 - BASSENS**
C10.61 - Travail des grains
 Une combustion de flocons de soja a lieu dans un sécheur d'une usine soumise à autorisation fabriquant des concentrés de protéines de soja. Les installations comprennent une unité d'extraction des graisses des tourteaux de soja à l'hexane et une unité d'extraction des sucres à l'éthanol. A la suite de 4 à 5 pannes en 24 h, l'usine connaît une succession d'arrêts / redémarrages, compliquant le passage des consignes entre les équipes. Lors du dernier arrêt le 22/01 à 23 h, les opérateurs vidangent l'installation, mais la sortie d'un sécheur étant obstruée, des flocons de soja restent à l'intérieur. L'air de chauffe n'est arrêté que le 23/01 à 1 h, entraînant la déshydratation de ces flocons. Réparée à 14 h, l'installation redémarre et l'envoi d'air chaud active la combustion des produits dans le sécheur. La température augmente dans la conduite de sortie d'air dont un morceau d'isolation est arraché. Des gouttes d'huile minérale provenant de la fuite d'un carter à l'étage au dessus s'enflamment en tombant sur la partie non isolée. A 14h10, l'opérateur visualise le départ de feu sur la conduite, l'éteint et met l'installation en sécurité, puis alerte les pompiers et l'encadrement. Les pompiers ouvrent le sécheur pour éteindre la matière en combustion. L'usine est arrêtée 5 jours, mais sans chômage technique, pour déterminer les causes de l'incident. L'exploitant pense qu'une particule incandescente provenant de l'échangeur thermique (chauffé avec de la vapeur indirecte à 8 bar et sans filtre de protection) a provoqué la combustion. A la suite de l'incident, l'exploitant met en place une liste de contrôle lors des phases d'arrêt / redémarrage incluant la vidange du sécheur, l'arrêt de la chauffe, l'envoi d'air froid sur une période déterminée et forme le personnel en conséquence. La pression de chauffe de l'échangeur thermique est réduite de 8 à 2,5 bar, le carter endommagé est réparé et tous les équipements pouvant entraîner une fuite d'huile sont inspectés. L'exploitant prévoit aussi d'installer un asservissement automatique de la vidange des séchoirs et de l'arrêt de la chauffe en cas d'arrêt de production, d'étudier le changement du rotor du ventilateur propageant l'air chaud, d'installer un filtre de protection sur l'entrée d'air de l'échangeur thermique et une connexion d'entrée eau-incendie dans le sécheur, de réparer les isolations défectueuses et d'étudier l'installation d'un détecteur d'étincelles dans la conduite d'air chaud.
-  **N°28126 - 24/09/2004 - FRANCE - 26 - CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu sur un séchoir de meunerie fonctionnant au gaz se propage à un silo contenant 30 t de tournesol, à proximité de 2 autres silos de blé de 500 t et 1100 t. Les pompiers rencontrent des difficultés lors de la vidange du silo, car la chaleur a endommagé les trappes. Une entreprise spécialisée réalise des trouées extérieures et latérales pour permettre l'évacuation des grains.
-  **N°28015 - 15/09/2004 - FRANCE - 80 - FAVEROLLES**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare au niveau d'un toaster au 2ème étage d'un bâtiment R+3. Une personne incommodée est hospitalisée. Le personnel de l'unité de production est évacué.
-  **N°27512 - 06/07/2004 - FRANCE - 07 - CHARMES-SUR-RHONE**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans un local de 150 m² d'une usine de transformation de produits agroalimentaires.
-  **N°27472 - 29/06/2004 - FRANCE - 03 - SAINT-GERMAIN-DE-SALLES**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans un refroidisseur à granulés d'une ligne de production d'aliment pour bétail. La friction entre le flux de granulés et un dépôt de produit dans l'unité de 2 t de capacité pourrait être à l'origine du sinistre.
-  **N°27258 - 30/04/2004 - FRANCE - 51 - REIMS**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare à 11h30 sur une batterie de condensateurs associée à un transformateur dans le local électrique d'une meunerie. L'alerte incendie usine se déclenche parallèlement avec l'alerte donnée par un opérateur. L'alimentation de l'usine de 15 KV est coupée, le moulin est arrêté, les pompiers sont prévenus et l'établissement est évacué. L'incendie est maîtrisé en 30 min. L'usine est ré-alimenté en courant vers 14 h, sauf le moulin. La batterie de condensateurs est remplacée et des selfs pour les courants harmoniques sont mises en place. La salle de transformation est dépolluée. Le moulin est ré-alimenté 4 jours après l'incident vers 21h30, mais ne fonctionne pas la nuit et est mis hors tension à 22 h par précaution. Le lendemain, le démarrage du moulin se fait à 6 h en présence du responsable maintenance et des techniciens : surveillance des températures du poste et renforcement de la surveillance du poste. Depuis la remise en marche du moulin, il n'est constaté aucun défaut sur les organes soumis à des contrôles hebdomadaires effectués par organisme spécialisé.
-  **N°26257 - 07/01/2004 - FRANCE - 63 - ENNEZAT**
C10.61 - Travail des grains
 Lors du déchargement de son camion, un chauffeur et le personnel de l'usine destinatrice constatent des fuites sur une palette contenant 2 fûts de 200 l d'insecticide REGENT TS. Le temps sec et froid favorise le le travail de entreprise extérieure qui nettoie la chaussée sur le site. Le camion est dirigé vers une installation spécialisée, 20m³ d'eau de nettoyage (chaussée et quai de chargement) et le reste du chargement sont stockés en attente de destruction. Il semble que l'absence d'arrimage des fûts ou un filmage sur palette insuffisant conjugué à une vitesse peut être excessive dans un rond point ou un virage à l'entrée du site soient à l'origine de cet accident de transport.
-  **N°24859 - 17/06/2003 - FRANCE - 03 - SAINT-GERMAIN-DE-SALLES**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans un moulin sur 5 tonnes de céréales dans un refroidisseur de 10 tonnes.

-  **N°24388 - 03/04/2003 - FRANCE - 09 - MOULIN-NEUF**
C10.61 - Travail des grains
 Une explosion se produit dans une minoterie alors qu'un ouvrier effectue une soudure sur une vis sans fin étanche dans le secteur fabrication. L'installation pratiquement vide ne contenait que 300 kg de farine. Les pompiers interviennent 20 mn après l'explosion. L'employé est gravement blessé. Une mélangeuse à farine, un élévateur, une bascule circuit, un tamiseur à farine et la toiture sont détruits. Un périmètre de sécurité est mis en place. De la poussière issue d'un silo ou de la farine serait à l'origine de la déflagration qui a fortement endommagé le bâtiment. L'inspection des installations classées propose un projet d'arrêt de suspension d'exploitation des installations. Les dommages matériels sont évalués à 248 Keuros.
-  **N°23830 - 09/01/2003 - FRANCE - 51 - REIMS**
C10.61 - Travail des grains
 Dans une meunerie, le caisson d'introduction de la farine en bas de la colonne se remplit et la farine ne peut plus monter dans celle-ci par manque de débit d'air. L'annulation du débit d'air dans le caisson d'aspiration, consécutif à ce bourrage, se traduit dans cet espace confiné par une surchauffe provoquant un incendie des filtres d'aspiration, constitués de papier et de matières plastiques dans un séchoir électrique. L'élévation de température due à l'incendie en amont du réchauffeur électrique dépasse les 290°C et provoque la coupure de l'alimentation électrique, par déclenchement du thermostat de sécurité fixé sur les résistances chauffantes. La farine ne s'est pas enflammée au contact des résistances, leur température maximum étant inférieure à la température d'auto inflammation de la farine. Un ouvrier légèrement intoxiqué est hospitalisé. Les mesures prises sont : changement de caisson, changement des filtres et mise en place de 2 pressostats différentiels, permettant de contrôler la perte de charge et par conséquent de garantir le débit d'air.
-  **N°24695 - 08/01/2003 - FRANCE - 51 - PRINGY**
C10.61 - Travail des grains
 Un départ de feu se produit dans une décortiqueuse de maïs. Le maïs concassé alimente cette machine où, poussé par un rotor au travers d'une grille cylindrique à trous de 6 mm, il subit une réduction supplémentaire. Un bourrage au niveau de la grille entraîne un échauffement du maïs. Les opérateurs, constatant un rougissement au niveau du capot de la machine déclenchent l'arrêt d'urgence et maîtrisent le début d'incendie à l'aide d'extincteurs. Après analyse de l'incident, l'exploitant décide de mettre en place une thermographie asservissant une trappe d'ouverture par vérin en cas d'échauffement et de remplacer le moteur d'entraînement par un autre de puissance moindre, conforme à la valeur nominale d'origine.
-  **N°25121 - 16/01/2002 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare sur un séchoir lors d'une fabrication de flocons de céréales. Le personnel commence à circonscrire l'incendie et fait appel aux pompiers qui arrosent le séchoir et éteignent le feu. Le séchoir avait été nettoyé la veille, puis avait séché du malt. Lors de l'opération, de fines particules s'étaient accumulées au-dessous de la sole du séchoir, à l'intérieur du canal d'air chaud. Lors de la production de flocons de céréales, les particules de malt sont déshydratées et s'enflamment. L'installation est arrêtée 2 jours. Des mesures correctives doivent être mise en place concernant le nettoyage de séchoir (fréquence selon les produits, nature des opérations et enregistrements).
-  **N°21180 - 22/09/2001 - FRANCE - 59 - MARQUETTE-LEZ-LILLE**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie détruit plus de 20 000 m² d'un bâtiment de 5 étages appartenant à une ancienne minoterie, bâtiment désaffectée du XIXe siècle, classée monument historique et contiguë au site d'une usine chimique classée SEVESO. L'installation industrielle la plus proche, un bac de toluène isolé du reste de l'usine, située à plus de 200 m de l'incendie n'aurait à aucun moment été menacée. Depuis quelques années le bâtiment servait de refuge à des squatteurs et une hypothèse criminelle est envisagée.
-  **N°21093 - 26/06/2001 - FRANCE - 79 - SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT**
C10.61 - Travail des grains
 A la suite d'une fuite lors de travaux d'extension dans une minoterie, des hydrocarbures se répandent dans le sol. Le fioul domestique rejoint la SEVRE NIORTAISE via une canalisation enterrée cassée. Une pollution de même nature avait déjà eu lieu 10 semaines auparavant.
-  **N°20087 - 26/09/2000 - FRANCE - 44 - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU**
C10.61 - Travail des grains
 Un nuage de suies est à la suite du dysfonctionnement d'une chaudière à vapeur dans une entreprise de travail du grain. Des dépôts noirs sont observés à proximité de l'usine et des voitures sont salies sur le parking d'un aéroport.
-  **N°19530 - 19/09/2000 - FRANCE - 76 - CANTELEU**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare sur un broyeur dans une usine de travail du grain. Les dommages matériels sont limités.
-  **N°17869 - 07/06/2000 - FRANCE - 56 - GUER**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une minoterie de 500 m² de 3 étages.

- N°17430 - 20/03/2000 - FRANCE - 01 - DAGNEUX**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans un moulin.
- N°16861 - 07/11/1999 - FRANCE - 22 - MUR-DE-BRETAGNE**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans un appareil à cylindre lors d'un arrêt des installations d'une meunerie en fin de semaine. L'accident pourrait avoir pour origine un échauffement des roulements ou des paliers dû à un cylindre désaxé. L'appareil est endommagé, un détacheur est détruit, des tubulures sont à réparer et à nettoyer, ainsi qu'un planchiste et le bâtiment dans son ensemble. Les dommages matériels sont évalués à 500 KF de même que les pertes d'exploitation. Aucune victime n'est à déplorer. Les 26 employés ne seront pas mis en chômage technique. L'établissement reprend ses activités le 26 novembre.
- N°15146 - 24/03/1999 - FRANCE - 56 - JOSSELIN**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans l'un des silos d'une minoterie.
- N°15052 - 09/03/1999 - FRANCE - 49 - LA VARENNE**
C10.61 - Travail des grains
 Dans une minoterie fonctionnant la nuit en automatique, un bâtiment de 400 m² s'embrase et s'effondre. Des bruits résultant de l'effondrement ou d'explosions sont entendus, mais les silos de blé et de farine ne sont pas affectés. Les dommages matériels sont évalués à 23 MF et les pertes d'exploitation à 2 MF. Compte tenu de l'ampleur des dommages matériels, l'origine du sinistre est indéterminée ; une défaillance de l'installation électrique ou un échauffement dans la partie supérieure de l'unité centrale de production sont envisagés.
- N°14843 - 17/01/1999 - FRANCE - 10 - BRIENNE-LE-CHATEAU**
C10.61 - Travail des grains
 La nuit dans une meunerie, un départ de feu dans un conduit de tamisage du son provoque un important dégagement de fumée. Le conducteur de l'installation alerté par l'activation d'un détecteur incendie circonscrit rapidement le sinistre à l'aide d'un simple tuyau d'arrosage. Les pompiers maintiennent un piquet incendie durant toute la nuit. L'installation est arrêtée et la presse est expertisée. La gendarmerie effectue une enquête. L'administration constate que l'installation n'était pas autorisée. L'accident fait suite à une rupture mécanique sur une presse destinée à la production de granulés de son. Pour une raison indéterminée, un frottement anormal s'est produit entre la filière (couronne où passent les granulés) et son carter dont les boulons de fixation ont été cisailés. L'échauffement induit et des étincelles dans la presse ont initié l'incendie qui s'est développé dans le refroidisseur contenant 500 à 1 000 kg de granulés.
- N°13266 - 12/07/1998 - FRANCE - 80 - MONTDIDIER**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans un ancien moulin et se propage à un bâtiment voisin.
- N°16016 - 23/02/1998 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare sur un compresseur à la suite d'une surchauffe.
- N°12141 - 19/02/1998 - FRANCE - 63 - VEYRE-MONTON**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu survient dans un moulin à grains de 1 000 m².
- N°12182 - 24/12/1997 - FRANCE - 59 - CRESPIN**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie survient dans le moulin et le silo d'une meunerie désaffectée. Soixante pompiers et notamment les pompiers belges interviennent pour maîtriser le sinistre.
- N°11764 - 18/10/1997 - FRANCE - 51 - REIMS**
C10.61 - Travail des grains
 Dans une minoterie, une cellule d'un silo métallique d'une capacité de 40 t s'effondre lors de son remplissage par des granulés à base de son (pellet) avec des appareils pneumatiques (débit de 7 à 10 t/h). La rupture de plusieurs boulons du châssis métallique est à l'origine de l'accident.
- N°11711 - 09/09/1997 - FRANCE - 22 - BINIC**
C10.61 - Travail des grains
 Pour la deuxième fois en 2 ans, un feu se déclare dans une minoterie. Les secours parviennent à éviter que le feu ne se propage à 6 silos en assurant leur refroidissement. Les dommages s'élèvent à 5 MF.
- N°11723 - 09/09/1997 - FRANCE - 17 - JONZAC**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans une minoterie. L'incendie se propage à la toiture d'un magasin attenant.

-     **N°10008 - 02/05/1997 - FRANCE - 33 - BORDEAUX**
C10.61 - Travail des grains
 En fin de poste, un incendie d'origine inconnue détruit 350 m² de locaux administratifs et de maintenance d'une minoterie. Les secours parviennent à éviter la propagation du feu aux silos et aux installations de meunerie. Le sinistre n'engendrera aucune perte d'exploitation. Les dégâts s'élèvent à 2 MF.
-     **N°11031 - 22/03/1997 - FRANCE - 64 - PAU**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une minoterie désaffectée.
-     **N°9956 - 16/10/1996 - FRANCE - 38 - SAINT-ONDRAS**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une minoterie de trois niveaux de 600 m² au sol. Le stock est détruit. Le personnel est en chômage technique.
-     **N°9284 - 17/06/1996 - FRANCE - 42 - MABLY**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans un bâtiment d'une minoterie de 200 m² sur 4 étages. Les dommages matériels s'élèvent à 2,2 MF et 5 personnes sont en chômage technique.
-     **N°8909 - 18/05/1996 - FRANCE - 47 - ANDIRAN**
C10.61 - Travail des grains
 La foudre éventre la cuve d'un transformateur contenant 315 kg d'askarel (PCB) dans un moulin. Une société spécialisée récupère le produit dans un bac de rétention. .
-     **N°8505 - 14/04/1996 - FRANCE - 70 - SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une minoterie. Le coût de l'accident s'élève à 11 MF. 5 personnes sont en chômage technique.
-     **N°8165 - 21/02/1996 - FRANCE - 01 - SAINT-JEAN-SUR-VEYLE**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie détruit partiellement un moulin à grains. Une maison d'habitation est touchée par les flammes.
-     **N°7780 - 02/12/1995 - FRANCE - 25 - ARC-ET-SENANS**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une meunerie.
-     **N°7891 - 24/11/1995 - FRANCE - 42 - SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY**
C10.61 - Travail des grains
 Dans une entreprise de produits diététiques, un incendie se déclare dans le tunnel de séchage d'une longueur de 15 m. Les dommages sont importants. Aucun employé ne sera en chômage technique.
-     **N°7342 - 21/08/1995 - FRANCE - 44 - PORNIC**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie vraisemblablement d'origine électrique se déclare sur une conduite métallique et un broyeur d'une minoterie. Les dégâts matériels et les pertes de production s'élèvent à 10,5 MF.
-     **N°7359 - 15/07/1995 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu dans un sécheur thermo-pneumatique de farine de maïs endommage les filtres de l'appareil et un ventilateur. Une étude doit déterminer les causes du sinistre.
-     **N°6599 - 28/02/1995 - FRANCE - 22 - BINIC**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une minoterie. Le bâtiment de deux étages est détruit mais le moulin est épargné. Dix employés risquent d'être en chômage technique. Les dégâts matériels et les pertes de production s'élèvent à 11,5 MF.
-     **N°9252 - 25/01/1995 - FRANCE - 86 - VIVONNE**
C10.61 - Travail des grains
 Un déversement accidentel de 100 l d'huile de vidange pollue la VIVONNE. Les secours mettent en place des barrages flottants. Les huiles sont pompées.
-     **N°6276 - 04/01/1995 - FRANCE - 01 - SAINT-PAUL-DE-VARAX**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans un moulin. 400 m² sont détruits. L'habitation attenante est préservée.

-  **N°699 - 04/11/1993 - FRANCE - 58 - MESVES-SUR-LOIRE**
C10.61 - Travail des grains
 A la suite d'un incendie dans une armoire électrique alimentant une minoterie, tout le personnel de l'entreprise est en chômage technique jusqu'à la fin des travaux de réparation.
-  **N°4362 - 10/03/1993 - FRANCE - 17 - TONNAY-CHARENTE**
C10.61 - Travail des grains
 A la suite d'une fermentation, un incendie se déclare spontanément dans un entrepôt de 4 000 m² contenant 12 000 t de tournesol. Malgré l'intervention de plus de 25 pompiers, la toiture du hangar et le stock de tournesol sont détruits. Une épaisse fumée recouvre la ville durant une partie de la journée.
-  **N°3948 - 16/10/1992 - FRANCE - 16 - TOUVERAC**
C10.61 - Travail des grains
 A la suite d'une surchauffe, un incendie se déclare dans un séchoir à grains. Le séchoir et ses 25 tonnes de tournesols sont détruits malgré l'intervention de 3 centres de secours. Cette augmentation de température est due au colmatage du circuit d'air chaud par le tournesol. Les dégâts matériels s'élèvent à 1 MF.
-  **N°3743 - 21/07/1992 - FRANCE - 43 - CHANTEUGES**
C10.61 - Travail des grains
 Dans une minoterie, le patinage d'une courroie provoque un échauffement qui initie un incendie de 350 t de blé et de farine. Le sinistre détruit 300 m² de bâtiment. Trois employés sont en chômage technique. Les silos voisins ne sont pas touchés. Les dégâts matériels s'élèvent à 2,1 MF.
-  **N°3736 - 10/07/1992 - FRANCE - 35 - SAINT-ARMEL**
C10.61 - Travail des grains
 Un feu se déclare dans une minoterie mise en sommeil depuis plusieurs années. Les pompiers appuyés par 6 véhicules d'intervention viennent à bout des flammes au bout d'une heure. Tout le matériel entreposé est détruit ainsi qu'un quart de la toiture du magasin attenant. La totalité des vitres s'est brisée sous l'effet de la chaleur.
-  **N°3722 - 20/05/1992 - FRANCE - 74 - ANNECY**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans un stockage de farine d'une minoterie.
-  **N°2757 - 24/07/1991 - FRANCE - 47 - CASTELJALOUX**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une minoterie. Les 1 500 m² de bâtiments et les nombreux matériels sont détruits. Les dégâts sont estimés à plus de 2 MF.
-  **N°3210 - 10/04/1991 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**
C10.61 - Travail des grains
 Une explosion de poussières se produit dans l'unité d'ensachage de farine d'une meunerie industrielle ; 1 mort et 2 blessés sont à déplorer. Après 2 ans d'instruction, le tribunal correctionnel condamne le PDG de la société à 6 mois de prison avec sursis et 30 KF d'amende pour homicide/blessures involontaires et non mise en conformité des installations électriques à l'origine de l'accident.
-  **N°2317 - 04/10/1990 - FRANCE - 70 - VEREUX**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans des silos horizontaux à grain associés à des séchoirs à céréales. 3.000 quintaux de céréales sont détruits. L'exploitation de l'établissement est totalement arrêtée. L'évacuation des eaux d'extinction cause une légère pollution de la SAONE.
-  **N°2196 - 14/09/1990 - FRANCE - 44 - HAUTE-GOULAIN**
C10.61 - Travail des grains
 Une explosion de poussières survient dans l'unité de conditionnement de farine alors qu'un employé vide un sac de 25 kg de gluten dans un mélangeur. L'opérateur est sérieusement blessé. Les dégâts matériels sont limités. Les installations impliquées, récentes, avaient été contrôlées par un organisme spécialisé.
-  **N°2223 - 31/08/1990 - FRANCE - 70 - VEREUX**
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans un séchoir à grains. Deux séchoirs et 1 000 m² de bâtiments sont détruits ainsi que 25 000 quintaux d'orge, d'avoine et de tournesol.
-  **N°1878 - 18/04/1990 - FRANCE - 76 - MORVILLE-SUR-ANDELLE**
C10.61 - Travail des grains
 Un déversement accidentel de gazole se produit lors du remplissage des réservoirs d'un camion dans l'enceinte d'une minoterie industrielle. Le produit rejoint les berges d'une rivière et entraîne une pollution lors de la montée des eaux. Il s'agit du second incident de ce genre en 2 semaines.

-    

N°1220 - 20/06/1989 - FRANCE - 54 - NANCY
C10.61 - Travail des grains
 Dans une meunerie, un incendie se déclare à la suite d'un échauffement dans un broyeur. Les dommages matériels sont limités.
-    

N°1279 - 08/05/1989 - FRANCE - 16 - SAINT-CLAUD
C10.61 - Travail des grains
 Le déversement accidentel d'une vingtaine de litres de fioul pollue la SAU.
-    

N°766 - 25/04/1989 - FRANCE - 10 - DIENVILLE
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie se déclare dans une étuveuse à farine.
-    

N°1138 - 08/03/1989 - FRANCE - 54 - NANCY
C10.61 - Travail des grains
 Dans une meunerie industrielle, une explosion dans un broyeur entraîne la propagation d'une centaine de petits foyers par projection de poussières enflammées. 30 pompiers sont mobilisés. Les dégâts matériels sont importants.
-    

N°458 - 10/10/1988 - FRANCE - 79 - SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT
C10.61 - Travail des grains
 Une fuite se produit sur une citerne de gazole. Le produit rejeté pollue la SEVRE NIORTAISE. Des barrages sont mis en place.
-    

N°495 - 12/07/1988 - FRANCE - 02 - MONTIGNY-LENGRAIN
C10.61 - Travail des grains
 Dans une coopérative agricole, une explosion de poussières survenue dans une gaine d'alimentation d'un sécheur de gluten de blé entraîne la destruction d'un filtre et du toit du bâtiment d'une féculerie.
-    

N°12057 - 14/12/1984 - FRANCE - 35 - FOUGERES
C10.61 - Travail des grains
 Dans une minoterie, un incendie détruit un moulin et le stock d'emballages.
-    

N°14956 - 11/08/1981 - FRANCE - 89 - MOULINS-EN-TONNERROIS
C10.61 - Travail des grains
 Un incendie détruit un silo de farine. Aucune victime n'est à déplorer.